

Nombre de conseillers : 11 L'an deux mille vingt-quatre le 15 février à seize heures. Le Conseil
En exercice : 11 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 5 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 6 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 8 Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, MILHET Benoit,
Pour : 8 MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian.

Contre : 0 Absent(e)s représenté(e)s :
Abstention : 0 CATALA Gérard : procuration à CABROL Jacqueline
RUIZ Benoit : procuration à BERNA Martine
TONON Yannick : procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre, KAMILLE Abou-
kanh,
*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06/02/2024, le conseil,
conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres
présents.*

Secrétaire de séance : RAYSSEGUIER Christian

Délibération N°2024_D05

Date convocation : Objet : Modification de la délibération n°2023_D39 :
Le 9 février 2024 Vente d'une portion de chemin à l'indivision VAYSSE.

Date affichage : Vu la demande faite par l'indivision VAYSSE qui souhaite acquérir une portion
Le 9 février 2024 du chemin rural qui sépare la parcelle J14 de la J15 (domaine privé de la
commune).

Vu que les parcelles se situent en zone naturelle de la carte communale.

Vu la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011 qui fixe à 0,50€ le m² en zone non
constructible.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente d'une portion du chemin rural (domaine privé de la commune)
qui sépare la parcelle J14 de la J15 pour la somme de 0,50 € le m².

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur : frais de géomètre, frais de notaire,

...

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités administratives concernant
cette vente.

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Fait à Boissezon le 15 février 2024,

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 15 février 2024.